



A tous les assureurs-maladie

Votre interlocuteur	Ligne directe	E-mail	Date
Yannick Schwarz	032 625 30 48	yannick.schwarz@kvg.org	22.07.2022
Magnus Vieten	032 625 30 64	magnus.vieten@kvg.org	

Calendrier des nouveaux calculs de la compensation des risques 2019, 2020 et 2021

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons informés par circulaire des décisions de l'Institution commune LAMal concernant les nouveaux calculs de la compensation des risques [2019](#), [2020](#) et [2021](#). La procédure suivante est prévue pour le déroulement de ces nouveaux calculs :

Compensation des risques 2019 : d'ici fin août, tous les assureurs concernés par des corrections auront reçu des demandes écrites de notre part avec tous les points à corriger dans les données pour la compensation des risques 2019. Si votre assureur n'a pas reçu de demande avant fin août 2022, votre société d'assurance ne devra pas non plus fournir de nouvelles données. Le délai de livraison des données corrigées est fixé au 31 octobre 2022. Nous enverrons les décomptes corrigés de ce nouveau calcul au plus tard en décembre.

Après le déroulement du nouveau calcul, nous désactiverons définitivement SORA (ancien). Nous vous prions donc de profiter de la phase de recalcul pour sauvegarder localement chez vous les fichiers éventuellement nécessaires de SORA.

Compensation des risques 2020 : afin d'éviter une double charge avec les travaux de correction pour la compensation des risques 2019 et le calcul de la compensation des risques 2022 prévu au premier semestre, le nouveau calcul de la compensation des risques 2020 est reporté au deuxième semestre 2023. D'ici fin août 2022, tous les assureurs concernés par les corrections auront reçu des demandes écrites de notre part avec tous les points à corriger dans les données 2019 et 2020 (toutes deux années état 2021) pour la compensation des risques 2020. Ces demandes correspondent à l'état actuel des connaissances : en cas de nouvelles données connues, des corrections supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Dans ce cas, les assureurs concernés seront informés en été 2023.

Compensation des risques 2021 : le nouveau calcul aura probablement lieu dans la deuxième moitié de 2024. D'ici fin août 2022, tous les assureurs concernés par des corrections auront reçu des invitations écrites de notre part avec tous les points à corriger dans les données 2020 et 2021 (toutes deux années état 2022) pour la compensation des risques 2021. Ces invitations correspondent à l'état actuel des connaissances : en cas de nouvelles données connues, des corrections supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires. Le cas échéant, les assureurs concernés seront informés en été 2024.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations les meilleures,

Institution commune LAMal